

# Vaccination : les hôpitaux et cliniques dans les starting-blocks

Dès aujourd'hui, les personnes âgées de plus de 75 ans qui le désirent pourront prendre rendez-vous par téléphone ou en ligne, pour se faire vacciner contre le Covid-19 dans l'un des centres dédiés du Valenciennois. Une liste est disponible sur le site santé.fr, qui devrait se faire plus précise, au fil des jours.

**VALENCIENNOIS.** Un message apparaît dès l'ouverture du site Santé.fr, qui doit permettre à tout un chacun de s'y retrouver dans la lutte contre le SARS-CoV-2. « La publication des centres de vaccination Covid-19 sur (...) aura lieu demain jeudi 14 janvier en fin d'après-midi. » À quelques jours du lancement

“ On s'est organisé pour être opérationnels dès lundi matin. ”

de la campagne pour les personnes âgées de plus de 75 ans, les contours du dispositif se font cependant de plus en plus nets, dans l'arrondissement valenciennois. Sur Internet apparaissent en effet, déjà hier après-midi, des noms d'hôpitaux et cliniques du secteur, qui pourraient héberger ou piloter des centres dédiés.

À Valenciennes, notamment,



Les personnes âgées de plus de 75 ans pourront se faire vacciner dans des centres dédiés. PHOTO ARCHIVES PIERRE ROUANET

l'établissement de santé Jean-Bernard – qui abrite un supercongélateur capable de stocker 100 000 doses de vaccin – figurera bien sur la liste des centres de vaccination. Reste à définir

un lieu d'accueil du grand public (à partir de 75 ans, selon les dernières directives gouvernementales).

Le nom de Chasse Royale aurait un temps circulé, avant d'être

abandonné. L'institut Jean-Stabinski ? Pour l'instant, « c'est pour les professionnels de santé » désireux de se faire vacciner, précise-t-on à l'hôpital, sans donner davantage d'informa-

tions.

Même son de cloche du côté de Saint-Amand-les-Eaux. La cité thermale devrait elle aussi accueillir un centre de vaccination, et couvrir ainsi dix-huit communes de l'Amandinois. S'ils ne sont pas étonnés « outre mesure d'être répertoriés sur le site » Santé.fr, Michel Thumelle, directeur, et Franck Bridoux, directeur adjoint, attendent le feu vert officiel « de (leurs) tutelles. On s'est organisé pour être opérationnels dès lundi matin », précisent-ils simplement. Le centre serait ainsi coordonné par l'hôpital, mais « la vaccination (se ferait) avec les acteurs libéraux de santé ». ■

Du côté des polycliniques Vauban et du Parc, les choses sont, semble-t-il, sur les rails. « La prise de rendez-vous sera possible dès ce jeudi, les vaccinations commencent lundi », souligne la communication des établissements de santé du groupe EL-SAN. ■ M. DE.

# Publics prioritaires pour le vaccin : quid des personnes handicapées ?

**VALENCIENNOIS.** Après les EHPAD publics et les personnels soignants de plus de 50 ans, les seniors de plus de 75 ans pourront s'inscrire à partir d'aujourd'hui pour être vaccinés à compter du 18 janvier. L'Agence régionale de santé (ARS) a-t-elle communiqué sur la vaccination des personnes en situation de handicap hébergées dans les établissements sociaux et médico-sociaux de l'arrondissement ? Alain Croix, président de l'APEI Papillons Blancs de Denain a reçu des consignes pour la vaccination des personnels, qui devront se rendre au centre hospitalier de Valenciennes. Mais pour les résidents, rien de neuf par rapport aux premières recommandations.

## PAS TOUS PRIORITAIRES

Ceux qui ne présentent pas de comorbidités, n'ont pas un âge élevé augmentant le risque de forme grave, ne sont pas prioritaires pour le vaccin, selon la Haute autorité de Santé.

La HAS précise que les critères peuvent changer si les données épidémiologiques le justifient. En revanche, les personnes atteintes de trisomie 21 et les celles ayant des comorbidités à risque doivent



**Parmi les personnes handicapées, les premières vaccinées seront celles atteintes de trisomie 21 et celles présentant des facteurs de comorbidité.**

se faire vacciner rapidement, car ce sont des personnes identifiées comme à risque de forme grave ou de décès.

## AU CAS PAR CAS

Alain Croix précise que les résidents de la Maison d'accueil spécialisée (MAS) de Denain et ceux du Foyer d'accueil médicalisé (FAM) devraient être prochainement contactés. « Pour la vaccination, il faut l'accord de la personne ou du tuteur. S'ils ne se prononcent pas,

le médecin référent étudiera les dossiers médicaux, au cas par cas ». Alain Croix ne sait pas pour l'instant si la vaccination se fera sur place ou si les résidents devront être déplacés.

À Maing, l'établissement Perce-Neige consulte, en prévision, les parents et tuteurs de ses pensionnaires. Selon une maman, la vaccination au FAM devrait démarrer en février, sur la base du volontariat, toujours. ■

M. T.-N.